



RESULTAT DES VOTES

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 20 JUIN 2017

En application de l'article R. 225-106-1 du Code de commerce, la société TIPIAK SA informe ses actionnaires sur le résultat des votes émis lors de son Assemblée générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 20 juin 2017

Les 39 actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance pour l'ensemble des résolutions possédaient 788 163 actions représentant 733 685 droits de vote.

	<u>RESOLUTIONS</u>	<u>POUR</u> Voix %	<u>CONTRE</u> Voix %	<u>ABST.</u> Voix %	<u>Résultat</u>
1.	Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement	733 685 100%	-	-	<u>Adoptée</u>
2.	Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016.	733 685 100%	-	-	<u>Adoptée</u>
3.	Affectation du résultat de l'exercice 2016 - Fixation du dividende et de sa date de mise en paiement.	733 685 100%	-	-	<u>Adoptée</u>
4.	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés – Constat de l'absence de convention nouvelle.	665 070 100%	-	-	<u>Adoptée (1)</u>
5.	Nomination de Madame Christine Fleurot en qualité d'administrateur pour une durée de 6 ans.	733 685 100%	-	-	<u>Adoptée</u>
6.	Nomination de Madame Sabine de Courlon en qualité d'administrateur pour une durée de 6 ans.	733 685 100%	-	-	<u>Adoptée</u>
7.	Renouvellement du mandat de KPMG SA, co-Commissaire aux comptes titulaire	733 685 100%	-	-	<u>Adoptée</u>
8.	Non renouvellement et non remplacement de SALUSTRO REYDEL SA, aux fonctions de co-Commissaire aux comptes suppléant	733 685 100%	-	-	<u>Adoptée</u>

9.	Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables, et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au PDG	665 070 90,65%	-	68 615 9,35%	<u>Adoptée</u>
10.	Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond.	733 685 100%	-	-	<u>Adoptée</u>
11.	Autorisation donnée au Conseil d'administration pour l'annulation de tout ou partie des actions achetées dans le cadre du programme de rachat d'actions	733 685 100%	-	-	<u>Adoptée</u>
12.	Mise en harmonie de l'article 18 des statuts	733 685 100%	-	-	<u>Adoptée</u>
13.	Pouvoirs pour les formalités.	733 685 100%	-	-	<u>Adoptée</u>

(1) Monsieur Hubert GROUES, personne intéressée au sens de l'article L.225-38 du Code de Commerce, ne prend pas part au vote. Le quorum reste toutefois acquis.